

d'une déclaration qui est parfaitement confirmée par les observations des chefs syndicaux du Cap-Breton, savoir que, sans les efforts du ministre du Travail, la fermeture de la mine Caledonia n'aurait pas été retardée du 14 janvier jusqu'à mercredi dernier. C'est grâce au ministre du Travail que la date fixée pour la fermeture de cette mine a été reculée, et les chefs syndicaux l'ont reconnu à bon droit.

Je déplore l'attitude de la compagnie qui refuse l'aide fédérale. J'ai fait certaines déclarations concernant la direction des syndicats; cependant, je pense que je ne peux pas exprimer convenablement ici l'horreur que m'inspirent les politiques de cette compagnie.

Tout d'abord, nous devons songer aux observations qu'a faites M. Albert Fairley, président de la compagnie, lors de la conférence de décembre, savoir que la mine Caledonia allait fermer parce que son exploitation n'était pas rentable. Permettez-moi de déclarer ici que j'ai protesté contre ces observations et M. Fairley a alors nié qu'il les avait faites. Que je sois appuyé ou non maintenant, je suis prêt à déclarer par écrit et sous serment, au comité ou à l'extérieur, qu'Albert Fairley a dit qu'il fermait la mine Caledonia parce qu'elle n'était pas rentable. Ce qu'il a dit là est absolument inexact. Je dirai que, lorsque j'ai protesté contre ces observations, je n'ai été aucunement appuyé par les directeurs des Mineurs unis. On peut démontrer l'inexactitude de cette déclaration de M. Fairley par les autres déclarations qu'il a faites lors d'une conférence précédente, où il a dit que la mine Caledonia était l'une des meilleures mines au point de vue économique. M. Fairley a nié catégoriquement avoir fait cette déclaration relativement à l'aspect économique. A la suite de critiques parues dans le *Chronicle-Herald* d'Halifax et dirigées contre sa ligne de conduite, la compagnie a fait une déclaration, le 30 décembre 1960 ou le 30 janvier 1961, où elle affirmait de nouveau que la houillère allait être fermée parce qu'elle n'était pas rentable. Or, je répète que c'est absolument faux.

Une autre fois, la compagnie a prétendu que le charbon de la mine Caledonia n'était pas d'assez bonne qualité pour qu'il vaille la peine de l'extraire. C'est une affirmation ridicule, car le charbon qu'on extrait actuellement de cette mine est de même qualité que le charbon de la même mine qu'on utilise depuis des années. On extrait du fond de l'Atlantique, pour le vendre aux centrales thermiques, du charbon vieux de 50 à 60 ans. Or, le charbon de la mine Caledonia est bien supérieur à celui-là.

On me permettra au surplus de revenir sur une déclaration faite en 1947 par le directeur général, M. Gordon, où il disait que les

houillères de la compagnie devaient être rentables ou fermer leurs portes. Il voulait dire par là, si je comprends bien, que l'extraction de la houille devait être considérée comme un secteur distinct de l'activité globale de la compagnie. En conséquence, des dirigeants de la compagnie sont venus à Ottawa ces dernières années réclamer de l'aide fédérale à l'égard de l'industrie du charbon. A ce propos, je me demande si la compagnie pourrait justifier chacune de ces activités, en faisant abstraction de l'ensemble? D'après moi, si les plantureux contrats fédéraux accordés par le présent gouvernement étaient supprimés, bien d'autres secteurs de la compagnie cesseraient d'être rentables. Je ne veux rien ôter aux autres secteurs, par exemple les chantiers maritimes d'Halifax, qui ont des contrats d'une valeur de quelque 30 millions, mais je dis que ces industries sont dans une très large mesure tributaire du gouvernement fédéral, et que le gouvernement devrait, à propos de ces contrats, avoir un fonctionnaire qui jouerait le rôle de coordonnateur et qui surveillerait les intérêts de la masse des employés de ces industries, et verrait à ce que celles-ci, dans l'application de leurs contrats, suivent une ligne de conduite conforme à l'intérêt public.

J'irai encore plus loin pour dire au ministre qu'il faudrait non seulement appliquer une telle règle à une entreprise comme l'Avro, qui est venue ici avec très peu de capital et a fini par mettre la haute main sur l'un des empires industriels les plus importants de notre pays, mais que pareil coordonnateur pourrait fort bien servir notre pays si ce programme s'appliquait à toute société étrangère établie au Canada, de façon que tout se passe au mieux des intérêts du Canada. Je ne vois pas que pareille chose gêne d'aucune façon ces entreprises. Mais ces dispositions protégeraient au moins l'intérêt canadien en ce qui concerne les entreprises étrangères établies au Canada, et leur ligne de conduite. Il faut, d'après moi, tenir compte, en premier lieu, de l'intérêt canadien quand il s'agit d'entreprises comme l'Avro, et je dirai que toute entreprise étrangère devrait être classée dans la même catégorie.

J'ai appris à connaître la Dosco, ou l'Avro, peu après que cette dernière eut pris la suite des affaires de la première et qu'elle eut fait sa première démarche à Ottawa pour obtenir de l'aide fédérale. Elle avait alors à son emploi un certain M. A. C. McDonald. Mon premier souvenir de M. A. C. McDonald remonte au jour où il s'est rendu à Glace-Bay pour y promettre qu'il n'y aurait aucun retranchement des opérations minières. Ce même M. McDonald était à peine parti de la ville qu'on procédait à ces retranchements.